

VILLE DE CALONNE-RICOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le 13 mars à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 03 mars précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Didier AROLD, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Isabelle KASTELIK, Stéphane BOUTTIER, Michaële DEPIN, Joel KMIECZAK, Aurélie TIRS, Cédric MATHOREL, Yves BOUTTIER, Nathalie DUCHATEAU, Patrick SYCZ, Aude Line MATURSKI, Maurice COFFIN, Catherine JEANSON, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Anne-Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

EXCUSES :

Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Cédric MATHOREL
Marie Ange LERNOUX ayant donné procuration à Nathalie DUCHATEAU
Isabelle POTIER ayant donné procuration à Stéphane BOUTTIER
Jonathan RICART ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN
Sarah VASSEUR ayant donné procuration Anne Lise RIOT

ABSENTS :

Maurice COFFIN a été élu Secrétaire de Séance.

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 13 mars 2023 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 17 mars suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme
LE MAIRE,**

N°196 – TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Monsieur Stéphane BOUTTIER, adjoint au maire délégué aux ressources humaines, expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la Loi précitée,

Vu la délibération n°180 du Conseil Municipal en date du 05 décembre 2022,

Vu l'avis favorable à l'unanimité des représentants au Comité Social Territorial en date du 1^{er} mars 2023 pour la création du poste d'animateur social et socio culturel « référent santé seniors » en contrat de projet et l'évolution à temps complet du poste d'agent pôle accueil Etat-Civil,

Sur le rapport de M. le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit à compter de ce jour :

PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE

1) Pôle Administratif

<u>Emploi Fonctionnel</u>	<u>Grades</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif Budgétaire</u>	<u>Pourvu</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
-Directeur Général des Services	Directeur Général des Services communes de 2000 à 10000 habitants	A	1	1	0
<u>Emploi</u>	<u>Grades</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif Budgétaire</u>	<u>Pourvu</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
-	Attaché	A	1	0	0
-	Rédacteur	B	1	0	0
-Agent Pôle Accueil Population -Agent Pôle Accueil Elections -Référent Ressources Humaines et Service Comptabilité	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	4	3	0
-Agent de gestion budgétaire et comptable -Assistant Ressources Humaines	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	1
-Agent Pôle Accueil Etat-Civil	Adjoint Administratif	C	1	1	0

-Agent de gestion budgétaire et comptable	Adjoint Administratif	C	1	0	0
		TOTAUX	11	7	1

2) Pôle Technique

<u>Emploi</u>	<u>Grades</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif Budgétaire</u>	<u>Pourvu</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
-Responsable du Pôle Technique	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
-Coordinatrice administrative et entretien de bâtiments	Rédacteur	B	1	1	0
-Responsable Cadre de Vie	Adjoint Technique	C	1	1	0
-Agent Service Urbanisme	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	0
-Référént Interventions Extérieures	Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	0
-Agent de Prévention	Agent de Maîtrise	C	1	1	0
-Agent polyvalent Services Techniques -Chef d'Équipe -Agent d'entretien	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	9	7	0
-Agent polyvalent Services Techniques -Agent d'entretien	Adjoint Technique	C	22	19	2
		TOTAUX	38	33	2

3) Pôle Citoyenneté/Solidarité

<u>Emploi</u>	<u>Grades</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif Budgétaire</u>	<u>Pourvu</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
-Responsable Pôle Citoyenneté/Solidarité	Animateur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
-Coordonnateur du Programme de Réussite Educative	Assistant Socio-Éducatif	A	1	1	0
-Chargé du développement touristique et économique du Parc Calonnix -Responsable des affaires scolaires et périscolaires	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2	0
-ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal de 1 ^{ère} classe	C	4	4	1

-ATSEM	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	1
-ATSEM -Aide cuisine restauration scolaire	Adjoint Technique	C	6	6	4
-Réfèrent Enfance/Culture	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
-Agent Garderie/ALSH	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
-Animateur Activités Sportives	Adjoint d'Animation	C	1	1	0
-Agent Accueil Pôle Citoyenneté/Solidarité -Responsable CCAS/Service Logement	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	0
-Professeur de Musique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	1
-Professeur de Musique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	2
-Professeur de Musique	Assistant d'Enseignement Artistique	B	1	1	1
TOTAUX			25	25	10

4) Missions Transversales

<u>Emploi</u>	<u>Grades</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif Budgétaire</u>	<u>Pourvu</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
-Réfèrent Administratif/Juridique	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
-Agent service informatique/téléphonie	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
-Assistant du DGS et du Maire	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
-Chargé de communication	Adjoint Administratif	C	2	2	1

-Garde Champêtre	Garde Champêtre Chef Principal	C	1	1	0
-Garde Champêtre	Garde Champêtre Chef	C	1	1	0
		TOTAUX	7	7	1

PERSONNEL NON TITULAIRE/ACTIVITE ACCESSOIRE

<u>Emploi</u>	<u>Grades</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif Budgétaire</u>	<u>Pourvu</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
-Directeur du Conservatoire	/	/	1	1	1
-Professeur de Musique	Professeur d'Enseignement Artistique Hors classe	A	1	1	1
-Professeur de Musique	Assistant d'Ens Artistique Assistant d'Ens Artistique Principal de 2 ^{ème} cl Assistant d'Ens Artistique Principal de 1 ^{ère} classe	B	5	5	5
		TOTAUX	7	7	7

PERSONNEL NON PERMANENT

<u>Emploi</u>	<u>Grades</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif Budgétaire</u>	<u>Pourvu</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
-Animateur Social et Socioculturel	/	/	1	1	0
-Agent d'entretien pour maintien dans l'emploi d'un titulaire (10h)	Adjoint Technique	C	1	1	1
-Contrat Unique d'Insertion – Parcours Emploi Compétences	/	/	10	0	0
<u>Contrat d'Apprentissage :</u>	/	/	3	2	0
-Espaces Verts			1	0	0
-ATSEM			2	2	0
-Service Civique	/	/	5	5	5
<u>Contrat de Projet :</u>			7	7	0
- Agent de Biblio- thèque	Adjoint d'Animation	C	1	1	0
- Directeur de Centre Social	Rédacteur	B	1	1	0
- Référent Familles	Adjoint d'Animation	C	1	1	0
- Référent Démocratie Participative et Vie Associative	Adjoint d'Animation ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
- Agent d'accueil Centre Social	Adjoint Administratif	C	1	1	0
- Conseillère numé- rique	Adjoint d'Animation1	C	1	1	0
- Animateur Social et Socio Culturel – Ré- férent Santé Séniors	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	0

	Principal de 1 ^{ère} classe				
		TOTAUX	27	16	1

La présente délibération annule et remplace la délibération n°180 du 05 décembre 2022, reçue en Sous-Préfecture de Béthune le 07 suivant.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour extrait conforme
Le Maire

Publié sur le site le 24 mars 2023